



# Conseil économique et social

Distr. générale  
3 février 2000  
Français  
Original: anglais

## Commission du développement durable

### Huitième session

24 avril-5 mai 2000

## Planification et gestion intégrées des terres

### Rapport du Secrétaire général

#### Additif

### Lutte contre la désertification et la sécheresse\*

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Amélioration de la connaissance, de la compréhension et de l'évaluation des ressources foncières, de l'exploitation actuelle des terres et de la dégradation des sols .....	4–8	3
III. Évolution et tendances observées dans la planification et la gestion intégrées des terres arides .....	9–25	4
A. Progrès enregistrés dans l'examen des dimensions socioéconomiques de la gestion de l'utilisation des terres arides .....	9–12	4
B. Promotion de techniques et de pratique de gestion durable des terres .....	13–21	6
C. Politiques et processus de planification détaillés et intégrés .....	22–25	9

\* Le présent rapport a été établi sous la coordination concertée de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), conformément aux dispositions acceptées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il résulte de multiples consultations et échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées, autres organismes divers et particuliers.

IV.	La gestion durable et globale des ressources foncières: objectifs et priorités . . .	26–35	10
A.	Élaboration d’un cadre général . . . . .	26–27	10
B.	«Les points chauds» de la dégradation des sols et interfaces critiques entre les diverses utilisations des terres . . . . .	28–34	11
C.	Faire face aux difficultés créées par les pressions croissantes et les demandes concurrentes dont font l’objet les ressources foncières . . . . .	35	12

## I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des progrès enregistrés dans l'application des dispositions du chapitre 12 d'Action 21, relatives à la lutte contre la désertification et la sécheresse, dans le cadre de la planification et de la gestion intégrées des terres. Il fait également le bilan des effets de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, sur la planification et la gestion intégrées des terres dans les pays concernés. Ce rapport est présenté à la Commission du développement durable en tant qu'additif au rapport du Secrétaire général sur la planification et la gestion intégrées des terres.

2. La désertification et la sécheresse restent des obstacles fondamentaux à la viabilité de l'exploitation des sols; elles ont des répercussions économiques et sociales ainsi qu'une incidence sur la dégradation de l'environnement. Il s'agit là de problèmes de dimension mondiale, dans la mesure où plus de 100 pays sont touchés, qui se manifestent particulièrement dans les régions les plus pauvres des pays en développement, notamment en Afrique<sup>1</sup>. Au moins un quart de toute la surface émergée du globe – soit 3,6 milliards d'hectares – est touchée par la désertification. Des estimations récentes indiquent que près de 1,6 milliard d'hommes vivent dans des pays arides et semi-arides, et que près de la moitié des populations pauvres du monde vivent dans des régions arides caractérisées par des sols fragiles et des précipitations irrégulières<sup>2</sup>.

3. Ce rapport analyse les principales évolutions enregistrées dans l'application des objectifs fixés par la Convention et la gestion rationnelle des terres arides. Des informations plus détaillées concernant les progrès réalisés dans l'application de la Convention ont été transmises à la troisième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Récife (Brésil) du 15 au 26 novembre 1999; elles sont disponibles sur le site Internet de la Convention ([www.unccd.de/](http://www.unccd.de/)). Le présent rapport examinera notamment les aspects suivants :

a) L'amélioration de la connaissance, de la compréhension et de l'évaluation des ressources foncières, de l'exploitation actuelle des terres et de la dégradation des sols;

b) L'évolution et les tendances observées dans la planification et la gestion intégrées des terres arides;

c) Les nouveaux défis et priorités relatifs à la gestion écologiquement rationnelle des terres, notamment de la mise en valeur des terres arides.

## II. Amélioration de la connaissance, de la compréhension et de l'évaluation des ressources foncières, de l'exploitation actuelle des terres et de la dégradation des sols

4. L'un des principes fondamentaux de la Convention a trait à la compréhension des dimensions écologique, sociale, culturelle, économique et politique des situations locales et nationales, notamment leur dynamique et leurs interactions. À cet égard, on considère généralement que l'approfondissement des connaissances est une première étape indispensable dans la recherche de solutions adaptées. De nombreuses activités de recherche et de collecte de données sont menées à travers le monde afin de mieux évaluer l'état des ressources naturelles dans les zones arides. Par exemple :

a) Un recensement des ressources en eau de l'Afrique et un relevé cartographique du continent effectué par le Système global d'information sont actuellement réalisés par la FAO à partir des bassins fluviaux retenus comme unités spatiales;

b) Des études sur les ressources foncières et la dégradation des sols sont en cours de réalisation en Afrique subsaharienne (notamment au Burkina Faso) et en Amérique latine (Brésil, etc.); elles constitueront une base solide pour les travaux de planification et de mise en oeuvre menés en vertu de la Convention;

c) Des recensements et des analyses portant sur la couverture végétale et l'exploitation des sols sont actuellement menés dans plusieurs régions (notamment sur les changements planétaires et les terres de parcours de subsistance en Afrique australe) dans le cadre de l'initiative relative à la modification de l'utilisation des sols et de la couverture végétale<sup>3</sup>;

d) Des recensements portant sur la diversité biologique dans les régions arides sont prévus dans le cadre d'un programme de collaboration entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la désertification<sup>4</sup>.

5. Les connaissances de base se sont élargies en ce qui concerne les questions sectorielles relatives à la désertification et à la sécheresse aux niveaux national, régional et international. L'utilisation de plus en plus fréquente à travers le monde des technologies de l'information et des outils d'aide à la décision (comme le système global

d'information, la télédétection ou l'Internet) a facilité la mise au point de systèmes opérationnels de collecte, de traitement et de diffusion des données portant sur des questions diverses. On redouble d'efforts pour élaborer des systèmes d'information intégrés sur la désertification permettant :

a) De traiter et d'analyser les données et les informations de manière plus cohérente et plus dynamique;

b) De rallier et de compiler différentes données dans un cadre normalisé et souple de manière à faciliter le dialogue entre secteurs (comme divers réseaux nationaux et régionaux ou le Réseau thématique sur la désertification, mis en place, par exemple, par la Chine, l'Inde, la République islamique d'Iran, l'Italie et l'Amérique latine);

c) L'intégration de données locales dans les systèmes et réseaux d'information nationaux et internationaux, tels que l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation<sup>5</sup>. Cette base de données mondiale est constamment enrichie grâce à la contribution de nombreux partenaires situés dans le monde entier, qui fournissent données et études sur les approches et les technologies de conservation au niveau local.

6. Des progrès ont été enregistrés dans l'évaluation des interactions entre les aspects géographique, écologique, social, économique et politique de la désertification. Les liens existant entre la dégradation des sols, la couverture végétale, les puits de carbone, la diversité biologique et la sécheresse ont fait l'objet d'un examen particulier sur plusieurs plans<sup>6</sup>. Cette étude constitue une base solide permettant de renforcer les synergies entre les instruments juridiques et politiques relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Ramsar relative aux zones humides et la déclaration sur les principes relatifs aux forêts contenus dans Action 21, mais aussi d'optimiser les synergies aux niveaux national et local.

7. La diffusion de données et d'informations, ainsi que de savoir-faire et de technologies et pratiques qui ont fait leurs preuves s'est développée grâce à l'utilisation accrue des réseaux Internet et des CD-ROM. Ainsi, la FAO a produit et diffusé un CD-ROM sur le thème de la désertification rassemblant des données bibliographiques fort utiles. Un nombre croissant d'organisations concernées par ce problème créent des sites Internet et des bases de données sur l'Internet consacrés à cette question. L'accès à cette information abondante est facilité par des liaisons et des centres d'échanges d'informations (comme ceux mis en place par la FAO en Italie)<sup>7</sup>. Un recensement des stratégies de prévention des situations de sécheresse en Afrique est

réalisé avec l'appui du Bureau de lutte contre la désertification et la sécheresse (BNUS) du PNUD et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le Centre mondial d'information agricole, créé par la FAO, fournit, par le biais de l'Internet, des données et des statistiques relatives à l'agriculture et à l'exploitation des sols grâce à un partenariat avec les institutions des pays concernés chargées de la conservation des données.

8. En réponse à la demande formulée à la première session de la Conférence des Parties à la Convention, un groupement de 15 institutions et organisations appartenant ou non au système des Nations Unies, coordonné par le PNUE, a créé, à l'intention du Comité de la science et de la technologie établi par la Convention, une métabase de données interactive sur l'Internet portant sur les réseaux, les institutions, les organismes et les organes concernés par l'application des dispositions de la Convention. Cette base de données offrira un accès aux programmes d'action nationaux et aux connaissances traditionnelles sur la lutte contre la désertification. Les systèmes d'information sur les sols et l'environnement ont tendance à privilégier la décentralisation de leurs structures et de leur fonctionnement et la création d'unités de coordination nationales et internationales ayant pour mission d'établir des liaisons entre les centres de conservation des données, d'harmoniser et d'intégrer les données de nature et de forme diverses, et de faciliter l'accès des utilisateurs et des décideurs à l'information.

### III. Évolution et tendances observées dans la planification et la gestion intégrées des terres arides

#### A. Progrès enregistrés dans l'examen des dimensions socioéconomiques de la gestion de l'utilisation des terres arides

9. Les instituts de recherche, les organisations chargées du développement et les organisations non gouvernementales s'intéressent de plus en plus aux systèmes d'exploitation agricole traditionnels et à la dynamique des sociétés autochtones, qu'ils considèrent comme des facteurs essentiels de viabilité. Ainsi, le Centre international de recherche agricole sur les zones arides – centre situé en République arabe syrienne, relevant du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale – examine, à partir d'études de cas,

les différents facteurs socioéconomiques déterminant la façon dont les terres sont obtenues et exploitées par les collectivités locales (comme, par exemple, le droit de propriété ou la gestion des biens communaux) en mettant l'accent sur les difficultés d'ordre social, culturel et économique dépassant les limites de l'exploitation agricole mais aussi sur l'estimation des coûts économiques et sociaux occasionnés par la dégradation des sols. La recherche appliquée s'est employée à définir des indicateurs modélisant les différents scénarios possibles d'aménagement des terres. Le rôle et l'influence des connaissances locales relatives à la gestion des terres sont particulièrement mis en avant grâce à la promotion d'une stratégie décentralisée et participative, et le Comité de la science et de la technologie et la troisième Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification leur accordent une attention prioritaire depuis novembre 1999.

10. L'élaboration des plans d'action nationaux et régionaux prévus par la Convention offre à de nombreux pays une occasion de mettre en pratique le concept de stratégie participative dès les premiers stades de la planification. La stratégie participative tient compte des préoccupations techniques des exploitants agricoles mais aussi de celles d'ordre socioéconomique, telles que la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, les possibilités de revenus et les valeurs culturelles. Dans la plupart des pays, l'élaboration du plan d'action national est le résultat d'une consultation élargie aux niveaux national, sous-national et local. La participation des intéressés facilite l'évaluation, la définition des priorités et des responsabilités et l'institutionnalisation du dialogue et de la négociation. Le BNUS a indiqué qu'au Burkina Faso, 30 comités provinciaux et 10 comités régionaux avaient été créés pour faciliter la consultation à l'échelon local. Au Sénégal, les membres de la société civile, y compris les chefs religieux, participaient activement aux préparatifs du plan d'action national. Au Cap-Vert et au Botswana, l'exercice de consultation était animé par les pressions exercées par les acteurs locaux en vue d'une plus grande décentralisation, et avait contribué à renforcer les capacités de planification au niveau local. L'Érythrée, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan, le Swaziland et le Zimbabwe participaient à un programme pilote d'appui aux initiatives locales, visant à faciliter l'accès aux microfinancements afin de répondre à leurs priorités et d'assister les communautés dans la prise en charge de la programmation et du contrôle des ressources.

11. On estime que près de la moitié des populations pauvres du monde vivent dans des zones arides. Les terres arides peuvent cependant être considérées comme des zones

potentielles d'agriculture intensive à condition que les ressources en eau nécessaires puissent être mobilisées. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire, qui constitue un des programmes prioritaires de la FAO depuis le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, encourage un certain nombre d'activités de longue durée directement rattachées à la Convention, comme celles ayant trait à la maîtrise de l'eau et la rationalisation de l'utilisation de l'eau, à la diversification des cultures et aux méthodes d'exploitation agricole viables. Des mesures de soutien et d'accompagnement ont été adoptées afin de permettre aux agriculteurs et autres utilisateurs de la terre d'avoir une activité rentable. Ces mesures concernent les infrastructures, le stockage après la récolte, les centres de traitement et de distribution pouvant assurer la production et la livraison des denrées alimentaires, mais aussi l'emploi, l'accès aux marchés et les revenus. Outre l'autosuffisance alimentaire nationale, l'intégration et la complémentarité au niveau régional sont encouragées dans la mesure où elles permettent de mobiliser les ressources nationales avec davantage d'efficacité et d'attirer les investissements privés vers les zones arides et près de celles-ci.

12. Les liens sociaux et culturels existant entre population et paysages (comme unité spatiale) sont souvent mésestimés. La mobilité des communautés pastorales est souvent perçue comme un des principaux facteurs de dégradation des terres marginales de pâturage; cette coutume n'a donc pas été encouragée et a même été interdite dans certaines régions. La transhumance, en Afrique du Nord, en Asie centrale ou encore au Moyen-Orient, est une pratique traditionnelle permettant de limiter la surcharge des terres de parcours en fonction des changements climatiques et des cultures saisonnières; elle favorise les échanges et le commerce entre des régions connaissant des conditions agroclimatiques différentes et présentant une certaine complémentarité sur le plan socioéconomique. Comme cela ressort de l'étude de cas figurant à l'encadré 1, la création de groupes d'utilisateurs peut conduire à une plus grande sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources.

## Encadré 1

**«Clôtures collectives» pour la restauration des terres de parcours au Pakistan\***

Les terres de parcours couvrent 93 % de la province du Baluchistan et sont possédées à 90 % par les collectivités locales. La dégradation de ces terres, due essentiellement à une surcharge des pâturages, se fait particulièrement ressentir dans les villages avoisinants. C'est dans ces conditions arides que le pastoralisme nomade s'est développé au fil des siècles.

Une évaluation rurale participative a permis aux villageois de prendre conscience du fait que la dégradation des sols pouvait être enrayerée grâce à la plantation d'une végétation variée et à la mise au repos de certaines zones pendant une période d'au moins trois ans. La création d'associations villageoises dans la zone cible a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la réception favorable des «plans villageois d'utilisation des plateaux». Les associations ont sélectionné les zones devant être protégées et ont décidé des mesures d'exécution devant être adoptées ainsi que du calendrier de rotation. Cette stratégie dite de «clôtures collectives» a permis, dans une large mesure, d'assurer le respect des règles convenues en phase initiale. Les effets visibles de la régénération de la biomasse, la plantation d'espèces indigènes appréciées par les populations autochtones et pouvant être utilisées à différentes fins, ainsi que l'efficacité de techniques simples et peu coûteuses de récupération de l'eau ont joué un rôle essentiel en ce sens.

\* Voir FAO, «Rangeland rehabilitation in Balochistan: the experience of the Kanak Valley», (Rome, 1997).

## B. Promotion de techniques et de pratiques de gestion durable des terres

13. Les connaissances progressent grâce à des projets de «gestion des terroirs», tels que ceux qui sont décrits dans l'encadré 2. La gestion des ressources collectives, telles que les forêts, l'eau et les pâturages, revêt une importance cruciale si l'on veut rechercher la cohésion sociale et éviter les conflits d'intérêts. Plusieurs procédures ont été adoptées, dont les suivantes : légalisation de l'occupation des terres et de l'exploitation des ressources, en officialisant le régime de bien communal et les droits d'occupation des sols suivant les possibilités offertes par la législation nationale; sensibi-

lisation aux problèmes d'environnement; création de partenariats entre les collectivités et les institutions de conservation de l'environnement; incitations à adopter des pratiques de gestion durable des ressources communales.

## Encadré 2

**Gestion des terroirs dans les zones arides du Sahel : perspective sociale de l'occupation des communaux\***

Des projets de «gestion des terroirs» ont été lancés au Niger, en Mauritanie, au Mali et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest par le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Du fait qu'ils mettent à contribution des personnalités locales et des représentants de différents groupes, ces projets ont permis de mieux connaître la dimension sociospatiale de l'environnement, favorisant un dialogue où la collectivité elle-même examine, planifie et approuve des dispositifs d'occupation et de gestion des terres. L'une des étapes essentielles de la négociation consiste à passer d'une stratégie à long terme à l'élaboration d'un plan à court terme répondant aux préoccupations sociales et économiques immédiates.

\* Voir Fonds d'équipement des Nations Unies, «Écodéveloppement», 1997.

14. La priorité est donnée à des connaissances et pratiques traditionnelles lorsqu'il est démontré qu'elles favorisent la conservation des ressources et la cohésion socioéconomique. C'est le principe qui sous-tend la création de certains systèmes d'information et de soutien à la prise de décisions, comme l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation ou l'initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) portant sur les expériences réussies de lutte contre la dégradation des sols et la désertification. Il inspire également des projets comme «Population, aménagement du territoire et modifications de l'environnement», programme commun de l'Université des Nations Unies (UNU), du PNUE et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans le cadre duquel des agriculteurs et des chercheurs font ensemble des inventaires et des démonstrations de pratiques de gestion locale dans des domaines qui sont fondamentaux pour les agriculteurs. Ce programme incite tous les acteurs au niveau local à établir des liens solides avec les services de vulgarisation, les chercheurs, les décideurs et les planificateurs et à

reconnaître leurs rôles respectifs. On est de plus en plus conscient que les systèmes d'exploitation traditionnels ne peuvent pas être considérés indépendamment des rôles joués par les différents groupes (par exemple les femmes, les anciens, les chefs religieux et politiques) dans la prise des décisions collectives. À cet égard, l'exercice des responsabilités est lié au renforcement des moyens d'action. Des études de cas montrent que, lorsqu'une action est ainsi menée dans une unité qui combine le caractère d'une zone agroécologique (par exemple un bassin versant) à des limites administratives ou communautaires, les liens qui existent entre les terres et les modes d'occupation des sols sont plus facilement reconnus ou plus solidement établis.

15. D'après l'expérience de la FAO en matière de projets, les pratiques traditionnelles sont bien acceptées lorsque les agriculteurs savent en quoi consistent les problèmes<sup>8</sup>. On ne peut ni sensibiliser une collectivité aux problèmes d'environnement ni améliorer ses compétences en gestion que si elle a atteint un certain niveau d'organisation et que ses nécessités les plus élémentaires (sécurité alimentaire, sécurité des terres, revenu, alimentation en eau, éducation, services de communication, etc.) sont raisonnablement satisfaites. Ce sont des préalables nécessaires pour que les agriculteurs (et les parties prenantes en général) puissent participer activement au processus de planification et de prise de décisions. L'encadré 3 présente une méthode nouvelle à caractère institutionnel, qui semble avoir facilité les processus de développement durable et amélioré les systèmes d'exploitation.

#### Encadré 3

#### **Programme Landcare (pour la protection des sols contre la dégradation)**

Le programme Landcare, qui a été mis au point en Australie, repose essentiellement sur l'action de groupes locaux en partenariat avec l'administration locale. Les composantes essentielles de cette stratégie sont les suivantes :

- a) Une série adaptable de techniques éprouvées pour des petites exploitations d'agroforesterie et d'agriculture écologique;
- b) Initiation des agriculteurs à ces techniques grâce à l'observation et à l'expérimentation *in situ*;
- c) Création d'une organisation des agriculteurs chargée de faire connaître les essais réussis de ces techniques dans la municipalité;

d) Soutien financier de l'administration locale (municipale et villageoise) pour que l'expérience puisse durer.

Le Centre international pour la recherche en agroforesterie, membre du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI) ayant son siège à Nairobi, expérimente le programme Landcare en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande et collecte des données d'expérience aux niveaux des exploitations, des collectivités locales et des bassins versants (grâce à des études sur le terrain dans les bassins versants les plus importants); les essais portent sur des pratiques d'agriculture et d'agroforesterie écologiques (en particulier sur les innovations techniques susceptibles de mener à des modes de cultures de montagne d'une plus grande viabilité à long terme), l'expérience d'organisations dirigées par des agriculteurs dans la recherche de solutions à des problèmes d'agriculture durable et de gestion durable des ressources naturelles, et les modalités du transfert de la gestion des ressources naturelles du gouvernement central aux administrations locales.

Les données acquises grâce à sa large adoption en Australie (où il regroupe actuellement quelque 4 600 groupes locaux et leurs institutions de soutien), et plus récemment dans d'autres pays, laissent supposer que le programme Landcare constitue une innovation à caractère institutionnel pour l'agriculture écologique sous les tropiques. Il permettra peut-être de rationaliser l'échange des données techniques, d'étendre l'adoption de nouvelles pratiques, de stimuler la recherche et d'enrichir les bases de la planification des cultures et des bassins versants. L'agriculture écologique offre une assise solide sur laquelle les agriculteurs peuvent édifier leurs propres organisations et trouver des solutions viables à leurs problèmes. La diffusion des techniques d'agriculture écologique a été facilitée dans une très large mesure par la création de groupes locaux dans le cadre du programme Landcare.

16. Le remplacement de pratiques nuisibles par des solutions novatrices tenant compte des spécificités sociales et écologiques locales, faciles à adopter et viables à long terme : c'est le principe de base de l'élaboration et de la diffusion des techniques de gestion foncière que recouvre la notion d'«agriculture écologique». L'objectif de l'agriculture écologique est de promouvoir des modes de production satisfaisant aux exigences de stabilité de la production, de viabilité économique ainsi que de conserva-

tion effective et d'utilisation optimale des ressources en eau, des terres et des composantes de la biodiversité agricole. Ses éléments de base sont l'adoption de pratiques d'occupation écologiquement rationnelle des terres par les agriculteurs et les collectivités rurales et leur capacité de lutter contre les facteurs de dégradation des sols. L'agriculture écologique s'applique de façon très différente suivant les sites et ne peut faire l'objet d'une technologie en bloc normalisée. C'est une approche méthodique qui veut privilégier les solutions apportées par les agriculteurs à des problèmes particuliers, afin d'accroître la capacité d'adaptation des systèmes d'exploitation et d'optimiser les interactions et les effets de synergie naturels entre les ressources de la terre, telles que les sols, les micro-organismes, l'eau, la biodiversité agricole et les assolements.

17. Les données et les leçons tirées de ces expériences peuvent avoir une portée immense, influencer la prise de décisions dans les domaines concernés et faciliter l'avènement d'une agriculture durable en favorisant la diversification des cultures et celle des pratiques d'occupation et de gestion des terres. Si certains pays, comme le Brésil et l'Australie, font état d'expériences réussies d'agriculture écologique dans des exploitations intensives et mécanisées, les applications de l'agriculture écologique à des systèmes disposant de moins d'intrants dans des zones arides restent rares dans de nombreux pays. Toutefois, des programmes comme l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation ont permis d'évaluer et de promouvoir des pratiques traditionnelles et des résultats préliminaires de l'agriculture écologique. D'autres études de cas de réussite ont été effectuées dans le cadre de ce programme, qui a été lancé en 1992 par un groupement d'institutions internationales; il a été mis sur CD-ROM et sera bientôt accessible par l'Internet.

18. La diffusion de pratiques viables passe par un soutien au développement technologique et aux services du secteur privé, la création de conditions favorables et la mise en évidence des avantages sociaux et économiques de ces pratiques pour les agriculteurs. Récemment, on a étudié et expérimenté les possibilités offertes par l'agriculture écologique aux petites exploitations en prenant comme unité de référence la collectivité ou le bassin versant. Un soutien sans faille aux activités sur le terrain en matière d'agriculture écologique, la diffusion des résultats obtenus et l'introduction de l'agriculture écologique dans les cours de formation et de vulgarisation devraient être en tête des priorités. En outre, il faut examiner avec soin les facteurs du développement de l'agriculture écologique, à savoir les politiques économiques (subventions et incitations, offre

et prix des intrants), les services de formation et de vulgarisation et les régimes fonciers.

19. Il est généralement reconnu que le renforcement des capacités sur le plan national et local est une condition d'une conception cohérente des politiques et de la gestion foncière. Pour que la stratégie de la participation se traduise par un renforcement effectif des moyens d'action et une autonomie effective des acteurs locaux, on s'est efforcé tout particulièrement de familiariser les administrateurs, les professionnels de l'agriculture et les partenaires locaux à des programmes de planification et de gestion tels que les programmes de nouvelle politique agricole et de prévention des situations de sécheresse. Les objectifs poursuivis sont les suivants : décentralisation des compétences, sensibilisation aux problèmes d'environnement, harmonisation des stratégies nationales et locales, et planification des activités en fonction des conditions locales. Par ailleurs, la diffusion de pratiques optimales et de solutions novatrices et leur adoption effective sont impossibles sans la pleine participation des agriculteurs et autres professionnels de ce domaine, ainsi que des chercheurs et des services de vulgarisation. Plusieurs méthodes de formation ont été élaborées et appliquées à divers niveaux. Les écoles pour les agriculteurs (par exemple à Cuba) encouragent la collaboration entre agriculteurs et chercheurs et, grâce à ce travail en synergie, peuvent offrir des démonstrations dans des conditions réelles. La méthode agriculteur-à-agriculteur montre que les agriculteurs sont aussi des agents de vulgarisation en mettant en valeur des pratiques valables venant des agriculteurs eux-mêmes. La méthode agriculteur-innovateur met l'accent sur la capacité des agriculteurs d'adapter leurs systèmes d'exploitation aux nouvelles techniques et aux nouveaux besoins et sur leur rôle catalyseur dans le transfert de technologies appropriées. Ces méthodes diffèrent plus dans leur appellation que dans leur contenu. Elles donnent toutes de bons résultats dans les domaines suivants :

- a) Combinaison des connaissances locales et des nouvelles technologies;
- b) Adoption de pratiques viables d'occupation des terres par les agriculteurs ou amélioration des pratiques en usage;
- c) Amélioration des relations et de la collaboration entre les chercheurs, les utilisateurs des terres et les services de vulgarisation;

d) Recherche d'un meilleur coût-efficacité et réduction de la dépendance vis-à-vis du savoir-faire et des intrants étrangers.

20. L'insuffisance tant quantitative que qualitative des ressources en eau est un facteur inhérent aux zones arides. Malgré les aléas, la plupart des sociétés vivant dans des zones arides dépendent dans une très large mesure de l'agriculture. Les stratégies d'atténuation et de prévention des effets de la sécheresse visent à apprendre à vivre avec la sécheresse<sup>9</sup>. Grâce aux programmes décentralisés de prévention et d'atténuation des effets de la sécheresse, les collectivités locales sont mieux armées pour planifier, élaborer et gérer leurs propres solutions face à la désertification et à la sécheresse et assument plus de responsabilités dans la gestion des terres et des ressources en eau. Les programmes doivent être taillés sur mesure en fonction des conditions agroclimatiques et des facteurs socioéconomiques, qui déterminent le type de développement agricole le plus adapté. L'approche qui est de plus en plus souvent adoptée prend pour unité le bassin versant. Les techniques de mise en valeur des ressources en eau varient également suivant les compétences que l'on peut trouver sur le plan local et les conditions socioéconomiques, ainsi que les investissements requis. Ainsi, en Israël, des méthodes rationnelles de distribution de l'eau permettent d'irriguer des sols arides.

21. Il est prouvé que l'irrigation au goutte-à-goutte réduit les pertes, ainsi que la salinité de la rhizosphère. L'eau saumâtre peut être utilisée pour les espèces halophytes et les résidus organiques provenant des déchets urbains et agricoles sont utilisés comme compost pour régénérer les sols salins. Il est évident que ces pratiques sont lourdement tributaires de la recherche et des investissements et ne sont peut-être pas toutes applicables dans les pays arides pauvres. Toutefois, en matière de gestion des terres et des ressources en eau, il existe certains concepts de base dont on peut parfaitement tirer parti pour des solutions réservées à des sites particuliers (et qui sont applicables ailleurs), dont voici quelques-uns :

a) Optimisation des ressources en eau disponibles grâce à l'amélioration de la distribution et à la réduction des pertes, par exemple en récupérant et en stockant plus systématiquement l'eau, en distribuant l'eau sous conduite et en limitant l'irrigation;

b) Recyclage des eaux usées provenant des villes et des fermes d'élevage, en veillant à ce qu'elle soit de qualité acceptable pour les cultures et la santé humaine;

c) Augmentation de la capacité de rétention d'eau des sols, grâce au paillage, à une couverture de terre végétale ou à l'ombre;

d) Sélection et mise au point de cultures résistant à la sécheresse et à la salinité, qui sont des activités liées à la biotechnologie, à la promotion d'espèces locales et à la biodiversité agricole.

### **C. Politiques et processus de planification détaillés et intégrés**

22. La ratification de la Convention sur la lutte contre la désertification par 159 pays constitue un engagement contraignant en ce qui concerne la lutte contre ce fléau et les problèmes connexes de dégradation de l'environnement, ainsi que l'intégration des initiatives contenues dans cet instrument dans des mécanismes et des politiques de développement plus larges. Des organismes internationaux, notamment le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse, le PNUE, la FAO, la Banque mondiale, l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), jouent un rôle clef en aidant les pays à établir leurs plans d'action nationaux et à mettre en oeuvre les activités liées à la Convention. Dans la plupart des pays signataires, le processus d'élaboration des plans d'action nationaux, régionaux et sous-régionaux est en cours; les résultats de ces efforts et les progrès sont variables. Au Burkina Faso, au Mali, en Ouganda, au Sénégal et au Togo, les plans d'action nationaux sont achevés et sont coordonnés par le secrétariat d'un plan national d'action environnementale; ces plans constituent la stratégie globale appliquée pour d'autres plans et programmes fonciers spécifiques, tels que l'Initiative pour la fertilité des sols. Au Zimbabwe, les plans d'action ont été intégrés dans les plans d'action environnementale de district. Au Botswana et en Éthiopie, ces plans font partie des stratégies nationales de conservation. Le processus d'élaboration des plans d'action nationaux en étant à sa phase initiale, il est difficile d'évaluer les avantages à court terme obtenus aux échelons régional, national et infranational et de savoir s'ils concordent avec les objectifs socioéconomiques et environnementaux à moyen terme. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont plus visibles en ce qui concerne l'avancement des processus d'élaboration des plans que la lutte effective contre la désertification. Dans sa résolution 54/223, l'Assemblée générale a invité les pays en développement touchés qui n'ont pas encore adopté de programme d'action national ou,

le cas échéant, de programme d'action sous-régional ou régional, à le mener à terme d'ici à la fin 2000 au plus tard.

23. Au niveau mondial, on note une prise de conscience croissante des synergies. Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a signé des mémorandums d'accord avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar sur les zones humides. Des consultations se poursuivent également avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a également établi des mémorandums d'accord, en collaboration avec d'autres partenaires institutionnels, tels que la FAO, l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, le FIDA et le FEM.

24. Les mécanismes de financement des plans et des initiatives ayant trait à la Convention sur la lutte contre la désertification sont de plus en plus diversifiés. Par exemple, plusieurs pays et divers donateurs bilatéraux et multilatéraux envisagent de recourir à la conversion de dettes en investissements écologiques pour alimenter des fonds nationaux relatifs à la désertification. Toutefois, l'accès aux ressources financières demeure un grave problème pour les ruraux. D'après certaines sources de la FAO, à l'heure actuelle, des fonds nationaux relatifs à la désertification sont élaborés ou établis dans 22 pays, sous forme de programmes de subventions et de prêts de faible montant accessibles aux collectivités, aux ONG et aux intervenants locaux. Ces instruments peuvent grandement favoriser l'adoption d'une approche participative et aider les communautés locales à mettre en oeuvre leurs propres initiatives sans attendre une approbation budgétaire de la part du gouvernement ou du donateur. Plusieurs organismes de financement et de développement, comme le PNUD et la Banque africaine de développement, examinent la possibilité de fournir une assistance financière à de petits entrepreneurs. Depuis 1998, l'appui du FEM aux activités de lutte contre la désertification et la dégradation des terres s'est intensifié, les liens entre la dégradation des terres, le déboisement et les principaux domaines d'action<sup>10</sup> du FEM ayant été mieux cernés et analysés. On définit actuellement la nature et les fonctions du mécanisme mondial de la Convention en tant qu'agent facilitant les projets exécutés au niveau des petits exploitants.

25. Le principe de la Convention consistant à établir des partenariats et des modes de coopération concernant la gestion des ressources foncières afin d'optimiser les ressources humaines disponibles et de réduire au minimum les risques de conflit concernant les différentes utilisations possibles des terres, a joué un rôle essentiel, à divers

niveaux, dans le processus d'élaboration des plans d'action nationaux et la mise en oeuvre des activités relatives à la Convention sur la lutte contre la désertification. Au niveau de la prise de décisions, l'élaboration de stratégies convenues ou complémentaires, la fixation de priorités communes (inclusion des questions relatives à la dégradation des sols dans les principaux domaines d'action du FEM), l'harmonisation des modalités de financement et la mise en place de mécanismes de consultation et de réseaux d'échange et de diffusion ont permis d'améliorer la concertation entre les organismes internationaux et les institutions de financement. Au niveau de la recherche, un nombre croissant de partenariats ont été établis entre des organismes de recherche internationaux et des instituts de recherche-développement dans les pays de la Convention, tels que le Système national de recherche agricole. Toutefois, ces efforts sont souvent entravés par l'insuffisance des ressources humaines et des moyens techniques et financiers. L'approche participative appliquée à la gestion des ressources collectives fournit un cadre général permettant de mettre en place des partenariats au niveau local. La participation cruciale de la société civile à l'élaboration des plans d'action nationaux a souligné la nécessité d'un soutien mutuel aux niveaux national et international, ce qui a entraîné la création d'un réseau mondial d'ONG appelé RIOD (Réseau international d'ONG sur la désertification).

## **IV. La gestion durable et globale des ressources foncières : objectifs et priorités**

### **A. Élaboration d'un cadre général**

26. En matière de gestion durable des terres arides, l'une des tâches essentielles consiste à établir des indicateurs fiables sur l'état et les tendances de la désertification, afin d'évaluer l'étendue du problème et d'en prévoir la progression, et de surveiller les effets des différentes solutions mises en oeuvre. S'agissant des paramètres physiques, la dégradation ou l'érosion des sols constitue le critère de désertification le plus fiable et le plus facile à mesurer. Le couvert végétal, la densité des espèces, la fertilité des sols, l'érosion et la salinisation figurent parmi les paramètres les plus fréquemment utilisés, mais les changements qu'ils subissent peuvent aussi résulter de cycles climatiques. À l'heure actuelle, on s'intéresse davantage aux questions socioéconomiques. Bien que les indicateurs socioéconomiques tels que les migrations, les niveaux de revenu et les conflits ne soient pas toujours liés à la désertification, ils

peuvent indiquer le début de processus de désertification et fournir un cadre utile de contrôle permettant d'évaluer l'impact des mesures prises.

27. Un nombre croissant de pays signataires de la Convention sur la lutte contre la désertification demandent l'élaboration de méthodologies et d'outils d'évaluation fiables et normalisés à utiliser dans le cadre du processus d'exécution des plans d'actions nationaux ou régionaux, et qui serviraient de système de référence pour la planification, la gestion et le suivi des activités menées dans le cadre de la Convention. Bien que les parties reconnaissent généralement l'utilité de méthodes comme la télédétection, les cartes et études pédologiques, les données climatiques, les statistiques socioéconomiques, le SIG et les vérifications au sol, elles ne sont pas encore parvenues à un consensus sur la méthodologie globale, ni sur un ensemble commun d'indicateurs intégrés. À la troisième session de la Conférence des Parties, la plupart des intervenants ont demandé que les questions relatives à l'énergie, à la gestion des ressources en eau et à la foresterie soient intégrées dans un cadre global d'évaluation de la dégradation des sols. Une importance particulière a été accordée à la mise au point de systèmes d'alerte rapide et au renforcement du rôle des connaissances traditionnelles et des populations autochtones dans le processus décisionnel.

## **B. «Les points chauds» de la dégradation des sols et interfaces critiques entre les diverses utilisations des terres**

28. Les terres arides sont par définition des systèmes critiques. Les effets de la désertification et de la sécheresse sont aggravés par l'accroissement des pressions exercées sur les ressources foncières. Ces pressions peuvent se manifester de différentes manières et entraînent des conflits d'intérêts entre divers utilisateurs. On trouvera ci-dessous des exemples de systèmes foncières critiques concernant tout particulièrement les zones arides.

### **1. Confins du désert**

29. Pour contrôler l'envahissement par le sable et l'expansion du désert, des mesures ont été prises dans de nombreuses régions arides du Sahel : promotion de l'agroforesterie, gestion des pâturages et de la mobilité des troupeaux, augmentation des capacités de stockage de l'eau et maintien des fonctions socioéconomiques des écosystèmes des oasis. On s'efforce maintenant d'améliorer les systèmes traditionnels de gestion des ressources foncières

qui reposent sur l'aptitude de la biodiversité agricole locale à s'adapter à ces conditions extrêmes.

### **2. Régions montagneuses**

30. Dans les zones arides, les montagnes représentent souvent la seule source d'approvisionnement en eau des régions situées d'aval. Toute modification de l'utilisation des sols dans la partie amont des cours d'eau a une importance fondamentale pour l'irrigation des basses terres et les autres utilisations de l'eau. Dans les zones montagneuses de plusieurs régions (par exemple, les hauts plateaux de Guinée à la source du fleuve Niger, l'Himalaya, aux sources de l'Indus et du Gange), des mesures sont mises en oeuvre pour protéger les ressources hydriques et foncières, consistant à améliorer les systèmes de culture et à freiner le déboisement. On trouvera des informations plus détaillées à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur durable des montagnes (E/CN.17/2000/6/Add.3).

### **3. Eaux intérieures, réserves d'eaux souterraines et zones humides**

31. Les lacs et les réserves d'eaux souterraines représentent une source d'eau stratégique et offrent des possibilités d'exploitation. Les terres humides intérieures constituent une importante interface terre/eau, pouvant atténuer les effets des variations hydroclimatiques. Mais, dans plusieurs pays, les terres humides fragiles ont été mises en culture ou transformées en zones urbanisées, et les ressources en eau ont été surexploitées à des fins d'irrigation. En Asie centrale, la mer d'Aral, réduite à un cinquième de son volume, représente l'une des catastrophes environnementales les plus graves survenues ces dernières années et préoccupe la communauté mondiale en raison des risques sanitaires qu'elle présente et de la destruction du milieu naturel.

### **4. Bassins fluviaux et bassins versants**

32. Il est généralement reconnu que les approches intégrées des questions relatives aux macro et aux micro-écosystèmes facilitent un partage équitable des ressources en eau, ce qui s'applique tout particulièrement aux bassins fluviaux internationaux. Une telle approche favorise également le suivi et le contrôle des interactions en amont et en aval, ainsi que la mise au point d'options diverses en matière d'utilisation des sols, associant la préservation des ressources et l'accroissement de la productivité.

### **5. Zones côtières**

33. L'accroissement de la population et l'exode rural exercent sur les ressources hydriques et foncières des

pressions particulièrement fortes dans les zones côtières. Les écosystèmes naturels – par exemple, les marécages, les estuaires et les deltas, les mangroves et les dunes – sont confrontés à de multiples utilisations concurrentes des sols et des eaux, comme le développement urbain et industriel, l’agriculture, l’aquaculture et le tourisme. Les questions concernant l’interface terre/mer ont été examinées dans de nombreuses régions, y compris dans les zones arides. Des approches relatives à la gestion intégrée des zones côtières ont été adoptées à divers niveaux et peuvent répondre à différents objectifs de développement tout en tenant compte des autres enjeux. Le Programme d’action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, adopté en 1995, a pour principaux objectifs d’identifier les diverses sources de pollution d’origine terrestre (y compris les nutriments et les sédiments) et de prévenir la dégradation du milieu marin. À cette fin, le secrétariat du PNUE et du Programme d’action met actuellement en place un centre d’échange.

## 6. Forêts

34. Les ressources arboricoles sont généralement très limitées dans les zones arides, et elles sont menacées par la demande en produits du bois, en bois de chauffage pour les ménages, pour la construction d’abris, en aliments pour animaux et en agroforesterie. Afin de réduire les pressions exercées sur les forêts et sur les ressources arboricoles, il faut éliminer les pratiques non viables et trouver d’autres solutions (par exemple, sources d’énergie autres que le bois, ou amélioration des poêles utilisés dans les foyers). Il faut également encourager et appuyer les fonctions multiples des ressources forestières en conservant ces dernières pour les avantages qu’elles offrent à l’agriculture ainsi qu’aux autres intérêts socioéconomiques des collectivités locales et des pays concernés (voir E/CN.17/2000/6/Add.1 sur la lutte contre le déboisement). Les besoins particuliers des pays en développement à faible couvert forestier ou de types de forêts distincts reçoivent plus d’attention, en particulier de la part du Forum international sur les forêts de la Commission.

## C. Faire face aux difficultés créées par les pressions croissantes et les demandes concurrentes dont font l’objet les ressources foncières

35. S’agissant des systèmes fonciers critiques, la tâche principale consiste à créer un cadre intégré de mécanismes techniques, sociaux, économiques et décisionnels permet-

tant aux responsables et aux intéressés de prévoir l’accroissement des pressions et d’intervenir en conséquence. Il faudrait dans ce contexte examiner les facteurs suivants :

a) Occupation des terres et sécurité foncière : pour que les exploitants et les communautés rurales considèrent la terre comme une ressource renouvelable et dynamique, il faut au préalable en stabiliser la propriété et les droits d’utilisation (les ressources collectives y compris);

b) Les utilisateurs doivent être assurés d’une viabilité économique à long terme. Des politiques commerciales, financières et fiscales budgétaires de soutien doivent accompagner la promotion de bonnes pratiques. Les agriculteurs n’envisageront pas de faire des investissements en vue d’améliorer leurs modes d’exploitation, s’ils n’apprécient pas pleinement et n’internalisent pas les résultats positifs qui en résulteraient;

c) La promotion des bonnes pratiques doit faire ressortir les avantages, notamment d’ordre socioéconomique, comme l’augmentation des revenus, un partage équitable, l’amélioration des moyens de subsistance et de la cohésion au niveau de la communauté et de la famille, ainsi que des avantages environnementaux;

d) Il faut responsabiliser et associer les parties intéressées, dont le rôle et les fonctions doivent être clairement définies, en particulier pour ce qui est de la gestion des ressources collectives et lorsque les interactions avec d’autres exploitants et intervenants contribuent à la viabilité de l’ensemble du système foncier – par exemple, les relations en amont et en aval et les accords de production et de commercialisation;

e) Complémentarité entre les politiques nationales et les initiatives locales (principe de subsidiarité) : la mise en place de structures de dialogue et de mécanismes de consultation décentralisés permettrait de mieux harmoniser et intégrer les stratégies et les plans d’action nationaux et les initiatives locales. Les décisions et la législation devraient renforcer la complémentarité au niveau du processus décisionnel et la répartition des rôles et des responsabilités.

## Notes

<sup>1</sup> La dimension mondiale de ces problèmes est attestée par le fait qu’une annexe régionale supplémentaire à la Convention, relative aux pays d’Europe centrale et orientale, est en cours d’élaboration.

<sup>2</sup> Mahendra Shah et Maurice Strong, *Food in the 21st Century: From Science to Sustainable Agriculture*, Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, 1999;

p. 63 et 64.

- <sup>3</sup> Cette initiative a été lancée conjointement par le Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB) et le Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires. De nature pluridisciplinaire, elle porte sur trois grands domaines : la dynamique de l'exploitation des sols, la modification de la couverture végétale, et les modèles régionaux et internationaux.
- <sup>4</sup> Se référer notamment à la publication du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : *Biological Diversity of Dryland, Mediterranean, Arid, Semi-Arid, Grassland and Savannah Ecosystems: Options for the Development of a Programme of Work*, Nairobi, 1999.
- <sup>5</sup> L'Étude mondiale des approches et technologies de conservation, qui entre dans le cadre des séries de données numérisées sur les terres et l'eau de la FAO, est réalisée par un groupement d'institutions de recherche et de développement internationales et nationales.
- <sup>6</sup> Consulter, par exemple, le rapport de la troisième Conférence des Parties à la Convention.
- <sup>7</sup> La FAO et l'Italie ont élaboré ensemble un accès Internet à des données sur la désertification. Voir [www.fao.org/désertification](http://www.fao.org/désertification).
- <sup>8</sup> Par exemple, le projet de la FAO portant sur la conservation des sols et de l'eau par les collectivités locales en Afrique, en place à l'heure actuelle au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, en Ouganda, en République- Unie de Tanzanie, et au Zimbabwe financé par le Gouvernement néerlandais.
- <sup>9</sup> FAO, Bureau régional pour l'Afrique australe et orientale, *Atténuer et prévenir les sécheresses : une perspective à long terme* (Rome, 1999).
- <sup>10</sup> Les principaux domaines d'action du FEM sont les changements climatiques, la diversité biologique, la protection de la couche d'ozone et les eaux internationales.
-